

Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 23 mai 2017

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MORESTIN

Le Bureau,

- Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2017.
- Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 23 mai 2017.
- Autorise** à l'unanimité, le Président, ou l'un de ses représentants, à signer le Contrat de Bassin de l'Yerres aval 2017-2022
- Autorise** à l'unanimité, le Président à signer l'acte de cession à titre onéreux de la parcelle cadastrée AA 53 sise au lieu-dit le petit Quincy à Quincy-Sous-Sénart à Monsieur et Madame BESSE. Précise que cette cession se fera selon les modalités suivantes :
- les frais notariés seront supportés par l'acquéreur, Monsieur BESSE ;
 - l'acquisition s'effectuera au prix de 502.40 euros dont 501.40 euros pour la parcelle cadastrée section AA 53 et 1 euro pour le demi-lit du bras mort de l'Yerres.
- Décide** à l'unanimité, d'approuver l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de nettoyage et vidange des ouvrages de dépollution des eaux pluviales, instrumentés. Autorise le Président à signer le marché dans les conditions prévues au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres, Titulaire : Société ORTEC INDUSTRIE. Précise que l'accord-cadre sera conclu de sa date de notification au titulaire au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit tacitement d'année en année dans la limite de 4 ans, dans la limite des montants suivants : montant minimum annuel : 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC et montant maximum annuel : 150 000 € HT, soit 180 000€ TTC

Le Président

Alain CHAMBARD



SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN
VERSANT DE L'YERRES